



Bruxelles, le 3 novembre 2023
(OR. en)

14108/23

SPORT 34

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Des environnements sûrs dans le domaine du sport - <i>Débat d'orientation</i>

Après avoir consulté les membres du groupe "Sport", la présidence a élaboré le document de réflexion joint en annexe, qui servira de base au débat d'orientation auquel le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" procédera lors de sa session des 23 et 24 novembre 2023.

ESPAGNE 2023 PEUE SPORT**NOTE D'INFORMATION EN VUE DU DÉBAT POLITIQUE****AU SEIN DU CONSEIL DES MINISTRES****24 novembre 2023****Des environnements sûrs dans le domaine du sport**

Le sport est considéré comme l'une des activités les plus bénéfiques pour la santé humaine, tant physique que mentale, et il est important pour l'intégration et l'inclusion sociales, englobant également une dimension sociale, personnelle, économique et de réputation, en particulier lorsqu'il s'agit du sport de compétition.

L'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne. La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne regroupe en un seul document juridiquement contraignant les libertés et les droits individuels les plus importants dont jouissent les citoyens de l'UE.

En novembre 2021, une résolution du Conseil a défini les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, telles que la liberté d'association, une structure pyramidale, un système ouvert de promotion et de relégation, une approche par la base et une solidarité, un rôle dans l'identité nationale, la création de communautés et des structures fondées sur le volontariat. Les rôles social, éducatif, culturel et sanitaire du sport sont également reconnus, conformément aux dispositions pertinentes du droit de l'UE. La résolution invite en outre les États membres, la Commission européenne et le mouvement sportif à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux et les droits de l'homme dans et par le sport.

Les valeurs du modèle européen du sport vont de pair avec l'objectif de garantir un environnement sportif plus sûr pour tout le monde.

La santé et la sécurité sont des éléments essentiels dont il faut tenir compte afin de tirer pleinement parti de l'intérêt que présente le sport sur les plans individuel et collectif. Pour ce qui est des environnements sportifs, il existe un certain nombre de facteurs à prendre en considération, comme les problèmes techniques et logistiques, les questions sociales et environnementales et l'état de santé général des personnes concernées.

Chacun de ces facteurs pose des défis importants qui devront être relevés à brève échéance.

Le premier de ces défis concerne les infrastructures et les installations sportives sûres, puisque la pratique du sport ne devrait pas comporter de risque pour la santé et la sécurité. À cet égard, un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération, tels que l'âge du ou de la participant(e) et le type de sport. Les protocoles d'urgence devraient constituer une priorité dans le cadre de la planification, de la conception et de la gestion des installations et des espaces sportifs, de même que les mesures d'accessibilité, la certification de la durabilité et les bilans de maintenance des espaces. La prise en compte de ces éléments à court, moyen et long terme pourrait avoir une incidence directe et positive sur les individus, tout en favorisant des sociétés solidaires et inclusives, attachées au bien-être et à la protection de leurs citoyens.

D'un point de vue social et culturel, les aspects des compétitions sportives et des événements de masse liés à la santé, à la sécurité, au médical et à l'hygiène sont essentiels pour que le sport soit pratiqué dans un environnement sûr. Les éléments structurels, tels que la qualité des installations elles-mêmes, ont un rôle important à jouer en matière de sécurité, tout comme la logistique, l'organisation et la gestion, dans les situations impliquant du personnel et des espaces intérieurs et extérieurs. La participation du personnel de sécurité (organes de police et de sécurité) est essentielle à la création d'environnements sûrs dans le sport.

Compte tenu des contextes juridique, judiciaire, culturel et historique propres à chaque État membre, ainsi que de la nature spécifique et de la gravité des problèmes de protection et de sécurité, l'approche visant à garantir des environnements sûrs dans le sport doit être complète et globale. Par conséquent, il convient de créer des alliances internationales, nationales et locales efficaces afin de développer une approche multi-institutionnelle intégrée et équilibrée visant à garantir des environnements sûrs pour le sport.

À cet égard, l'un des principaux défis à relever est sans aucun doute la détection et la prévention des discours racistes, xénophobes ou haineux, ainsi que les réponses à y apporter. En outre, la violence liée au sport peut parfois dépasser le cadre de l'événement sportif proprement dit et représenter un danger pour le grand public. Il serait donc très utile que les autorités et le personnel chargé de la sécurité échangent des informations sur les profils de risques lors de manifestations sportives. Il serait également utile d'investir dans des formations sur le contrôle des foules, la prévention de la violence et le vandalisme afin de garantir un environnement sûr, protecteur et accueillant dans le domaine du sport et lors de tout autre événement de masse.

Le sport joue un rôle important dans l'inclusion et dans la promotion de valeurs telles que la coopération, la solidarité, la justice et la démocratie. Cette approche doit commencer dans les écoles et s'accompagner de mesures adéquates et proportionnées, dans le cadre d'une large stratégie de sécurité et de protection, afin de créer des événements sportifs sûrs et attrayants pour tout le monde.

Les autorités publiques ou les organismes compétents devraient également adopter des normes ou mettre en œuvre des mécanismes afin de garantir l'efficacité des procédures, des protocoles et des systèmes de protection et de sécurité.

La santé constitue également un élément important du débat sur des environnements sûrs pour le sport.

Le sport présente d'indéniables avantages pour la santé, bien qu'il puisse constituer un risque pour la santé s'il n'est pas pratiqué dans un environnement sûr ou si le sport pratiqué n'est pas adapté à l'individu, qui pourrait en conséquence être exposé à des accidents, des blessures ou des maladies. Afin de réduire ces risques, un examen médical sportif devrait être réalisé avant toute nouvelle pratique sportive. Cela permettrait d'évaluer l'aptitude d'une personne à la pratique d'un sport donné et de détecter des pathologies ou un état de santé de nature à contre-indiquer la pratique du sport en question. Un tel examen permettrait également de réduire les cas de mort subite dès lors que certains états de santé seraient constatés en amont. Il est vivement recommandé à tous ceux et toutes celles qui exercent une activité physique ou pratiquent un sport amateur de se soumettre à une évaluation médicale, et il serait souhaitable de la rendre obligatoire en début de saison et avant l'obtention d'une licence pour pratiquer un sport donné. Pour les athlètes de haut niveau, il serait également souhaitable qu'ils et elles suivent un programme de surveillance de leur santé. Une assistance médicale appropriée devrait également être mise à disposition dans les installations sportives et dans les lieux de compétition, en particulier pour les grands événements.

Il est tout aussi important de mettre en œuvre des exigences minimales pour les aptitudes et les compétences des entraîneurs et entraîneuses, car ils et elles jouent un rôle essentiel dans l'évolution de la société. C'est pourquoi les entraîneurs doivent assumer la responsabilité de garantir qu'ils et elles travaillent de manière sûre et éthique dans l'intérêt du ou de la participant(e) ou de l'athlète.

D'un point de vue social, nous avons identifié différents domaines dans lesquels des efforts sont nécessaires afin de garantir un environnement sûr pour le sport.

Tout d'abord, le sport durant l'enfance est important pour le bon développement physique, social, émotionnel et psychologique des enfants. Au moindre indice d'abus, de harcèlement, de violence ou d'agression physique, psychologique ou sociale, les éducateurs et éducatrices et les autorités locales doivent œuvrer de concert pour protéger les enfants.

L'étude "Safeguarding children in sport" (La protection des enfants dans le sport) publiée en 2019 par la Commission a mis en évidence deux grands volets en matière de protection des enfants dans le domaine du sport qui appellent une attention particulière: la conceptualisation de la violence à l'égard des enfants dans le domaine du sport (y compris les questions telles que les abus psychologiques, le harcèlement ou le surentraînement, qui, historiquement, ont reçu une attention moindre) et des mesures de protection appropriées; et l'élaboration de normes et de pratiques plus cohérentes en matière de protection (telles que la nécessité de disposer de niveaux de gouvernance appropriés et l'élaboration d'orientations plus claires à l'intention des parties prenantes et des pratiquant(e)s).

De plus, les conditions doivent être telles que toutes les personnes handicapées puissent participer à des activités sportives dans un environnement égalitaire et sûr, qui tienne compte des besoins du sport adapté.

Le troisième domaine correspond à la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des hommes et des femmes. Conformément à l'objectif d'un environnement sûr pour le sport, il convient d'envisager des mesures visant à lutter contre la violence sexuelle, ainsi que contre les abus et le harcèlement verbaux, physiques ou psychologiques. Les fédérations sportives devraient établir des plans d'action, développer des canaux de signalement et mettre en place des mécanismes visant à prévenir les abus et à garantir des environnements sûrs pour chaque sport.

1. Quelles sont les mesures les plus efficaces qui ont été prises dans votre pays pour promouvoir des environnements sûrs dans le domaine du sport?
 2. Quelles mesures devraient être coordonnées au niveau européen afin de promouvoir des environnements sûrs dans le domaine du sport?
-